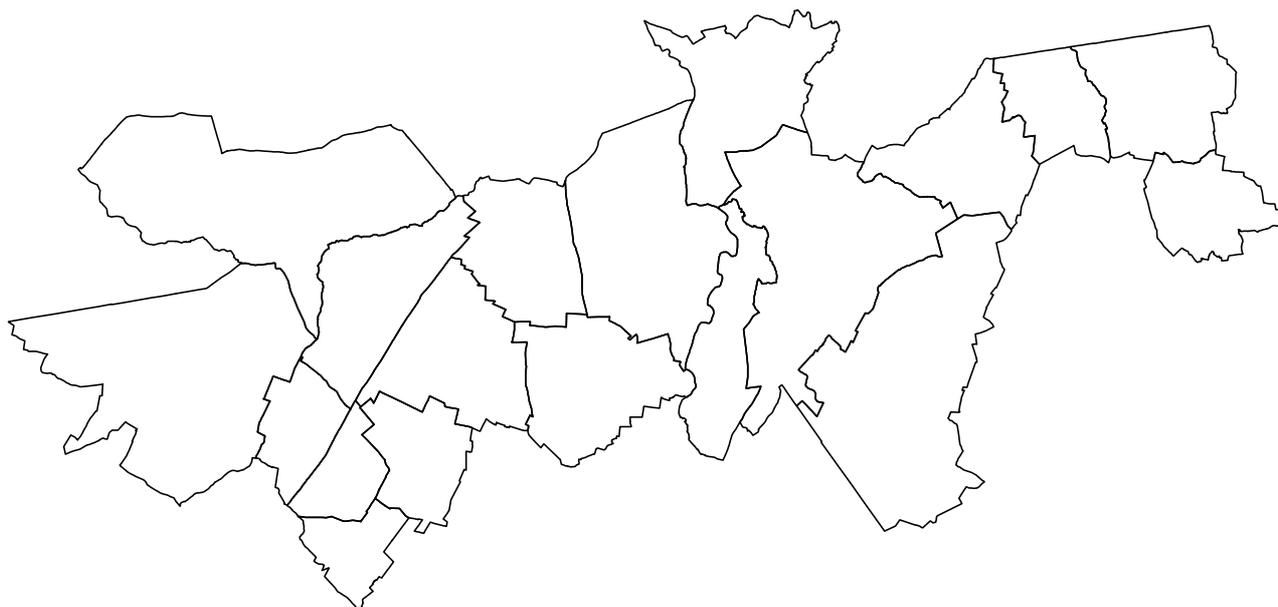


## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



### ANNEXES SANITAIRES NOTE TECHNIQUE Eau potable

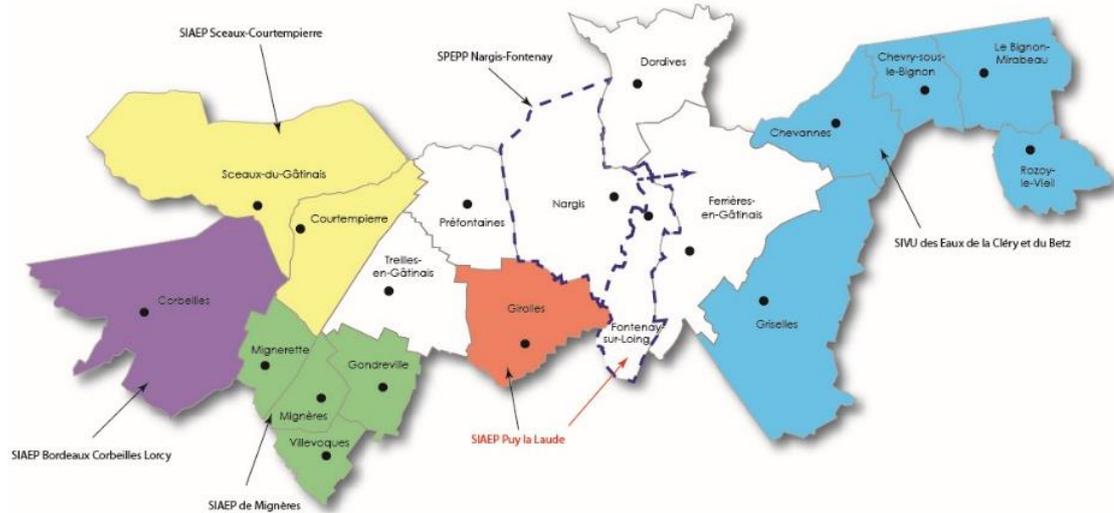
Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

## Table des matières

<b>I. GESTION DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>2</b>
<b>II. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS.....</b>	<b>4</b>
A. SOURCE DES FONTAINES 3 – F1 .....	4
B. PAMPOU – CORBEILLES .....	4
C. LA COLLINE - DORDIVES .....	4
D. NARGIS F1/F2/F3 – NARGIS.....	4
E. LES TERRES DE LA MERIE – SCEAUX-DU-GATINAIS .....	4
F. BOIS DU VIGNEAU – TREILLES-EN-GATINAIS .....	5
G. HAMEAU DES FINANCES - MIGNERES .....	5
<b>III. PERIMETRES DE PROTECTION.....</b>	<b>7</b>
<b>IV. DEFENSE INCENDIE.....</b>	<b>10</b>
<b>V. SITUATION FUTURE A L'ECHEANCE DU PLU.....</b>	<b>11</b>

## I. GESTION DE L'EAU POTABLE

Les communes membres de la Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V) sont alimentées en eau potable par des réseaux dont la gestion relève de différents syndicats.



Organisation de la gestion en eau potable sur le territoire de la CC4V  
 CC4V

Syndicat	Communes membres de la CC4V	Nom du captage
SIVU de la Cléry et du Betz	Griselles	Source des Fontaines 3 – F1
	Chevannes	
	Chevry-sous-le-Bignon	
	Le Bignon-Mirabeau	
	Rozoy-le-Vieil	
En régie	Dordives	La Colline
SPEP de la Prairie Nargis-Fontenay	Préfontaines	Nargis F1
	Nargis	
	Ferrières-en-Gâtinais	
	Fontenay-sur-Loing	
SIAEP Puy-la-Laude	Girolles	Puy-la-Laude P2
	Fontenay-sur-Loing	
En régie	Nargis	Nargis F2
En régie	Nargis	Nargis F3
En régie	Treilles-en-Gâtinais	Bois du Vigneau
SIAEP Mignères	Mignerette	Hameau des Finances
	Mignères	
	Villevoques	
	Gondreville	/
SIAEP de Corbeilles - Bordeaux-en-Gâtinais	Corbeilles	Pampou
SIAEP Sceaux-Courtempierre	Sceaux-du-Gâtinais	Les terres de la Mérie
	Courtempierre	

CC4V – Géoloiret

S'agissant de la production, le stockage et la distribution de l'eau potable, sur le territoire de la CC4V, on observe :

- Une diversité des syndicats avec des rendements différents ;
- Une gestion de la distribution différente :
  - o En régie (ex : Treilles-en-Gâtinais, Dordives, etc.),
  - o Par délégation de service public (ex : La Lyonnais des Eaux pour Ferrières-en-Gâtinais).

Cette gestion hétérogène de la ressource peut entraîner des difficultés de gestion notamment du réseau.

La compétence Eau potable et Assainissement Collectif sur le territoire de la CC4V reste à la charge des communes. Les communes gèrent actuellement la compétence à l'échelle communale ou elles peuvent l'avoir déléguée à un syndicat ou à un prestataire de service.

En date du 20 mars 2019, la CC4V a délibéré pour reporter le transfert de la compétence Eau et Assainissement au plus tard le 1er janvier 2026.

Cependant, la CC4V a engagé un marché pour la réalisation d'études patrimoniales eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales, via une convention de groupement de commandes avec les communes.

A l'exception du forage « Bois du Vigneau » implanté sur la commune de Treilles-en-Gâtinais, l'ensemble des points de captage d'eau potable recensé sur le périmètre de la CC4V présente une eau conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés dans le cadre du contrôle sanitaire. L'eau est donc réputée de bonne qualité.

Le forage localisé sur Treilles-en-Gâtinais, qui n'alimente que le territoire communal, présente des non conformités pour les pesticides et les nitrates. Les concentrations en nitrates sont, depuis plusieurs années, proches de la valeur de 100 mg/L, au-delà de laquelle la distribution de l'eau doit être interrompue. Ce forage est également confronté à la présence d'un excès de perchlorates dans ses eaux. Cette présence conduit à des restrictions de consommation de l'eau.

Les communes de Sceaux et Courtempierre alimentées par le forage des « Terres de la Mérie », situé à Sceaux-du-Gâtinais, présentent également un excès de perchlorates dans leur eau.

La consommation moyenne par abonné est de l'ordre de 107 m<sup>3</sup>/an.

## II. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

### A. SOURCE DES FONTAINES 3 – F1

Le réseau d'eau potable est géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Eaux de la Cléry et du Betz en régie directe.

L'eau potable provient de la source des Fontaines.

L'eau brute subit un traitement par bionitracycle.

L'eau a été reconnue comme de bonne qualité bactériologique et physicochimique (*source : questionnaires remplis par les mairies - annexes sanitaires des documents d'urbanisme - <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> - rapports annuels*).

### B. PAMPOU – CORBEILLES

Le réseau d'eau potable est géré par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) Corbeilles- Bordeaux-en-Gâtinais par délégation de service public à Suez.

Le forage se situe à proximité du château d'eau, au hameau de Pampou sur la commune de Corbeilles. Il est implanté à l'Ouest du bourg.

L'eau brute subit un traitement par chlore gazeux.

L'eau a été reconnue comme de bonne qualité bactériologique et physicochimique (*source : questionnaires remplis par les mairies - annexes sanitaires des documents d'urbanisme - <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> - rapports annuels*).

### C. LA COLLINE - DORDIVES

Le réseau d'eau potable est géré par la commune de Dordives, en régie directe.

Le forage se situe à 30 m au Nord de la route départementale (RD62), à 250 m à l'Est du château d'eau et à proximité d'une zone d'activités d'une vingtaine d'hectares dite de "la Colline" sur la commune de Dordives.

L'eau brute subit un traitement par fer, manganèse et reminéralisation.

L'eau a été reconnue comme de bonne qualité bactériologique et physicochimique (*source : questionnaires remplis par les mairies - annexes sanitaires des documents d'urbanisme - <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable> - rapports annuels*).

### D. NARGIS F1/F2/F3 – NARGIS

Le réseau d'eau potable est géré pour le forage F1 par la Syndicat de Production d'Eau Potable (SPEP) de la Prairie Nargis-Fontenay et en régie par la commune de Nargis pour les forages F2 et F3.

Ces trois forages sont localisés à l'Est du bourg et du territoire communal de Nargis, à proximité de la limite administrative de Fontenay-sur-Loing (F1-F2) ou de Dordives (F3).

### E. LES TERRES DE LA MERIE – SCEAUX-DU-GATINAIS

Le réseau d'eau potable créé en 1963 est géré par le SIAEP Sceaux-Courtempierre en régie directe.

Ce forage se situe au Sud du bourg, au niveau du hameau de la Mérie sur la commune de Sceaux-du-Gâtinais.

L'eau brute ne subit aucun traitement.

L'eau a été reconnue comme de bonne qualité bactériologique et physicochimique à l'exception de la teneur en perchlorates (source : questionnaires remplis par les mairies - annexes sanitaires des documents d'urbanisme - <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable - rapports annuels>).

#### F. BOIS DU VIGNEAU – TREILLES-EN-GATINAIS

Le réseau d'eau potable est géré par la commune de Treilles-en-Gâtinais.

Ce forage se situe au Sud-Ouest du bourg, au sein d'un des bosquets du Bois du Vigneau.

#### G. HAMEAU DES FINANCES - MIGNERES

Le réseau d'eau potable est géré par le SIAEP de Mignères, en régie directe.

Ce forage se situe au Nord du bourg, au niveau du hameau des Finances sur la commune de Mignères.

Commune	Conclusion en matière de qualité de l'eau
<b>Chevannes</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
<b>Chevry-sous-le-Bignon</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
<b>Corbeilles</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
<b>Courtempierre</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés à l'exception de la teneur en perchlorates supérieure à 4 µg/l. Il est donc recommandé aux nourrissons de moins de 6 mois de ne consommer cette eau.
<b>Dordives</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
<b>Ferrières-en-Gâtinais</b>	Eau produite conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés après traitement. A noter, la présence de Métolachlore ESA à une teneur toutefois conforme mais qui nécessite de suivre son évolution.
<b>Fontenay-sur-Loing</b>	Eau produite conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés après traitement. A noter, la présence de Métolachlore ESA à une teneur toutefois conforme mais qui nécessite de suivre son évolution.
<b>Girolles</b>	Eau produite conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. A noter, la présence d'atrazine, de déséthylatrazine et d'atrazine déséthyl déisopropyl à des teneurs toutefois conformes mais qui nécessite de suivre leur évolution.
<b>Gondreville</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
<b>Griselles</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
<b>Le Bignon-Mirabeau</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
<b>Mignerette</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

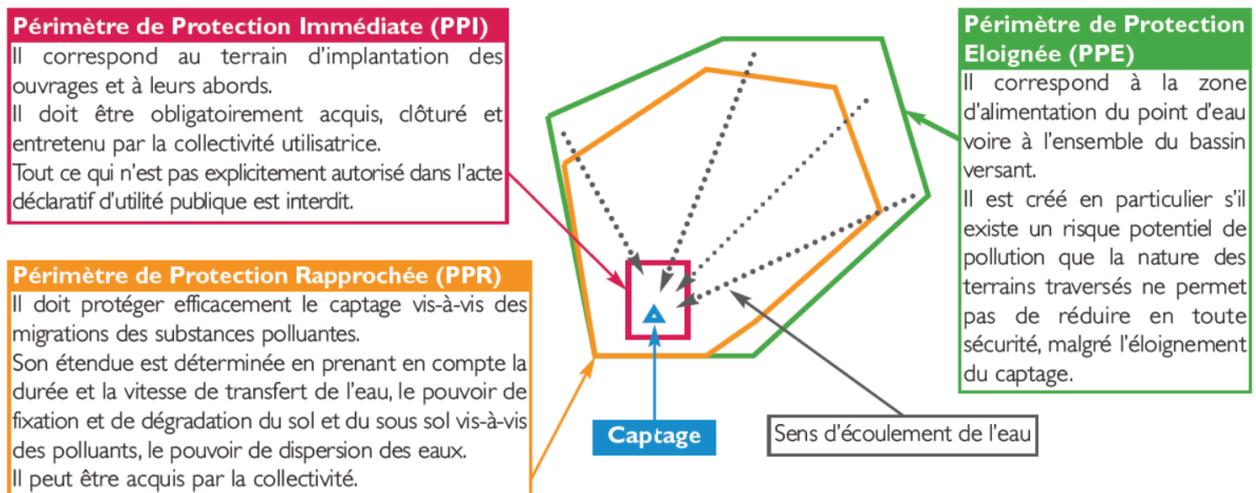
Commune	Conclusion en matière de qualité de l'eau
<b>Mignéres</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
<b>Nargis</b>	Eau produite conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. A noter, la présence d'atrazine, de déséthylatrazine et d'atrazine déséthyl déisopropyl à des teneurs toutefois conformes mais qui nécessite de suivre leur évolution.
<b>Préfontaines</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
<b>Rozoy-le-Vieil</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
<b>Sceaux-du-Gâtinais</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés à l'exception de la teneur en perchlorates supérieure à 4 µg/l. Il est donc recommandé aux nourrissons de moins de 6 mois de ne consommer cette eau.
<b>Treilles-en-Gâtinais</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés à l'exception de la concentration en nitrates, excessive et non conforme aux exigences réglementaires (101,7 mg/l pour une norme de 50 mg/l) liée aux conditions pluvieuses. De plus, les teneurs en déséthylatrazine et en atrazine déséthyl déisopropyl sont également non conformes ainsi que la présence d'atrazine, d'atrazine déséthyl 2-hydroxy. Dans l'attente du raccordement sur le forage de Chapelon, l'eau issue de ce captage est jugée impropre à la consommation.
<b>Villevoques</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Qualité de la distribution en eau potable sur le territoire du PLUi des Quatre Vallées  
(Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire – données 2019)

### III. PERIMETRES DE PROTECTION

L'article L.1321-2 du Code de la santé publique impose aux collectivités responsables de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine de mettre en place des périmètres de protection autour des captages (d'eaux souterraines et d'eaux superficielles). Ces périmètres constituent une protection de proximité permettant d'assurer la sécurité sanitaire de l'eau vis-à-vis des contaminations bactériologiques et chimiques et, en cas de pollution accidentelle, de disposer du temps nécessaire pour éviter l'exposition de la population à divers polluants. 3 périmètres sont définis :

- un périmètre de protection immédiate,
- un périmètre de protection rapprochée,
- un périmètre de protection éloignée (non obligatoire).



Réalisation et source : DDASS Pays de la Loire

Il appartient à la collectivité, maître d'ouvrage, d'engager la procédure d'élaboration des périmètres de protection qui conduit à un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP).

7 captages d'eau souterraine sont localisés sur le territoire de la CC4V. La présence de points de captage d'eau potable implique la mise en place de servitudes d'utilité publique. Plusieurs communes membres de la CC4V sont assujetties par une servitude de type AS1 relative aux périmètres de protection autour du point de captage d'eau potable, conformément aux dispositions de l'article L.151-43 du code de l'urbanisme. Cette servitude a été rendue obligatoire (article L.1321-2 du code de la santé publique) pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau de 1992. Elle vise à éviter toute pollution de l'eau afin de garantir la qualité de l'eau destinée à la consommation.

Ces points de captage d'eau ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP).

La carte ci-dessous localise les périmètres de protection des captages (PPC) sur le territoire de la CC4V.

## Captages AEP

### Légende

#### Captages

#### Point de prélèvement AEP

- Abandonné
- ◆ En service
- En projet

#### Captages "Conférence environnementale" 2013

- ▲ Captage prioritaire désigné

#### Captages "Grenelle"

#### Aire d'alimentation de captage

- ▨ Délimitation arrêtée
- ▨ Délimitation en cours
- ▨ Délimitation débutée

#### Périmètre de protection des captages

- ▨ Rapproché
- ▨ Eloigné

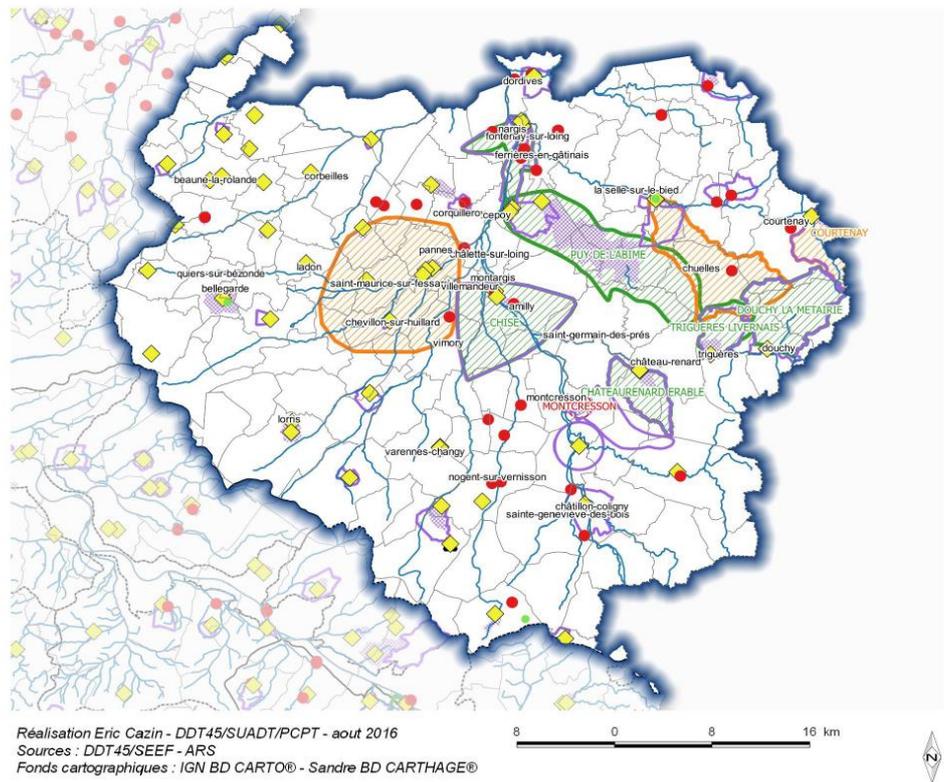


Figure 1 : Cartographie des points de captage d'eau potable sur le département du Loiret en août 2016  
 Source : DDT45/SEEF – ARS

Les caractéristiques des 7 points de captage d'eau potable présents sur le territoire de la CC4V sont délivrés dans le tableau ci-dessous :

Commune d'implantation	Nom du captage	Nom de la nappe captée	Profondeur nappe (m)	Date de l'arrête de DUP	Commune(s) de la CC4V impactée(s) par des SUP*
Corbeilles	Pampou	Calcaires de Château-Landon	78	10/12/2000	Corbeilles
Dordives	La Colline	Sables de l'Albien	500	07/06/2001	Dordives
Nargis	Nargis F1	Craie sous alluvions du Loing	60	26/07/1999	Nargis et Fontenay-sur-Loing
	Nargis F2	Craie sous alluvions du Loing	60	26/07/1999	Nargis et Fontenay-sur-Loing
	Nargis F3	/	35	05/10/2011	Nargis et Fontenay-sur-Loing
Sceaux-du-Gâtinais	Les terres de la Mérie	Calcaires de Brie et de Château-Landon	61	12/07/1995	Sceaux-du-Gâtinais
Treilles-en-Gâtinais	Bois du Vigneau	Craie	64	07/08/1987	Treilles-en-Gâtinais et Gondreville

\*SUP : Servitude d'Utilité Publique

Caractéristiques des points de captage d'eau potable sur le territoire de la CC4V

Source : PAC de mai 2018 – www.eaufrance.fr – Géoloiret

Face à la vulnérabilité de la ressource en eau vis à vis des pollutions diffuses, une liste de captages pour l'alimentation en eau potable, identifiés comme prioritaires, est arrêtée :

Commune d'implantation	Nom du captage	Classement
Mignères	Mignères	SDAGE
Gondreville	Gondreville	SDAGE
Nargis	Nargis F1	Grenelle
	Nargis F2	
Sceaux-du-Gâtinais	Sceaux-du-Gâtinais	SDAGE
Treilles-en-Gâtinais	Treilles	SDAGE

Captages prioritaires recensés par le Grenelle de l'environnement, les Missions Inter Services de l'Eau (MISE) et le SDAGE Seine-Normandie

Source : SAGE Nappe de Beauce

À noter que le périmètre de protection rapprochée du point de captage d'eau potable situé sur la commune de Paucourt (« Puy de l'Abîme ») couvre l'extrémité sud, sur une faible superficie, du territoire communal de Griselles. Toutefois, les contours de ces périmètres seront possiblement modifiés à la suite de la révision de la DUP pour ce point de captage.

## IV. DEFENSE INCENDIE

### **Rappel des normes applicables dans le Loiret**

**Risques faibles** (habitat isolé = Surface de Plancher < 200 m<sup>2</sup> et distance habitation voisine de + de 5 mètres) :

*Réseau de distribution* : débit de 30 m<sup>3</sup>/h et distance maximale au risque de 200m.

*Réserves naturelles/artificielles* : volume disponible de 60m<sup>3</sup> et distance maximale au risque de 200m.

### **Risques courants :**

*Réseau de distribution* : débit de 60 m<sup>3</sup>/h et distance maximale au risque de 200m.

*Réserves naturelles* : volume disponible de 120 m<sup>3</sup> et distance au risque de 200m.

## V. SITUATION FUTURE A L'ECHEANCE DU PLUi

On peut estimer que sur une année, il a été prélevé 2 589 794 m<sup>3</sup> pour une population desservie de 17 349 habitants sur l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes des Quatre Vallées.

A l'échelle du PLUi (12 ans), il est prévu une augmentation de la population de l'ordre de 1755 habitants, soit un total d'environ 19104 habitants. Ainsi, il est estimé à 2 851 774 m<sup>3</sup> d'eau potable consommée soit 10 % d'augmentation.

**Il est à noter que ces chiffres ne prennent pas en compte les communes de Giroilles, en l'absence de toutes données et que ces chiffres se sont basés sur des données datant de 2015 ou de 2017 selon la disponibilité des informations par syndicat ou commune.**